



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

ASSOCIATION VALENTIN HAÛY AU SERVICE DES AVEUGLES ET DES MALVOYANTS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants

Association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et reconnue d'utilité publique

N° SIREN : 775 666 548

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « I. D – Changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans le cadre de la première application du règlement ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) ainsi que du règlement ANC 2019-04 et leurs principaux impacts sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les notes « VI – Le compte de résultat par origine et destination (CROD) » et « VII – Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public » de l'annexe des comptes exposent les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées

- La note « II.B.7 – Autres : les legs » de l'annexe des comptes expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs et donations à compter de l'exercice 2020.

Nous nous sommes assurés de la bonne application des règles et méthodes comptables au traitement comptable des legs en conformité avec les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08.

- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueil des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 15 juin 2021

Jérôme EUSTACHE



Bilan actif

BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2020

	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amort. & Dépréciation	net	
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais de recherche et de développement	18 861	15 256	3 606	4 957
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Logiciels, concessions, brevets...	1 176 244	958 882	217 362	109 492
Autres immobilisations incorporelles	109 473	12 427	97 046	97 767
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	2 136 260	96 969	2 039 291	2 043 320
Constructions	55 992 729	37 627 561	18 365 168	19 791 576
Installations techniques mat et outillage	5 362 077	4 938 751	423 326	523 709
Autres immobilisations corporelles	9 456 934	7 358 423	2 098 512	2 167 747
Immobilisations en-cours	400 478	-	400 478	463 681
Avances et acomptes	-	-	-	-
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	7 839 152	61 300	7 777 852	-
<i>Immobilisations financières</i>				
Titres immobilisés	4 436	-	4 436	4 437
Autres Immobilisations Financières	98 145	-	98 145	69 642
<i>Immobilisations grevées de droit</i>	-	-	-	300 000
	82 594 790	51 069 568	31 525 222	25 576 329
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks</i>				
Stocks et en-cours	701 712	37 365	664 347	677 704
<i>Créances</i>				
Clients, redevables et comptes rattachés	3 303 247	192 205	3 111 042	3 329 785
Créances reçues par legs ou donations	3 901 647	-	3 901 647	-
Personnel et organismes sociaux	6 418	-	6 418	67 248
Etat	72 293	-	72 293	66 279
Autres créances	592 007	-	592 007	630 054
Subv des comités de provinces	-	-	-	-
<i>Divers</i>				
Avces & Acptes sur commandes	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	17 800 696	-	17 800 696	13 244 365
Disponibilités	15 893 195	-	15 893 195	17 992 752
	42 271 215	229 570	42 041 645	36 008 186
<i>Charges constatées d'avance</i>	210 500	-	210 500	202 419
<i>Ecart de conversion actif</i>	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	125 076 505	51 299 138	73 777 368	61 786 934

Bilan passif

BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2020		
	31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
* Fonds propres statutaires	1 082 662	152 449
* Fonds propres complémentaires	30 816	-
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
* Fonds statutaires	-	-
* Fonds propres complémentaires	20 000	1 118 199
Ecart de réévaluation	-	-
<i>Réserves</i>		
* Réserves statutaires ou contractuelles	41 748 929	-
* Réserves pour projet de l'entité	448 853	
* Réserves des activités sociales et médico-sociales	1 599 805	
* Autres réserves	40 232	45 392 111
* Droit des propriétaires	-	300 000
<i>Report à nouveau</i>		
* Report à nouveau	1 707 632	11 039 645
* Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales	1 346 764	1 628 194
* Résultat en instance d'affectation	-	409 798
<i>Résultat de l'exercice</i>		
<u>Résultat des activités sociales et médico-sociales</u>	944 386	58 969
<u>Résultats propres</u>	1 579 219	8 444 976
<u>Situation nette (sous-total)</u>	41 282 067	42 271 129
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement non renouvelables	774 050	862 527
Provisions réglementées	799 258	2 193 956
	42 855 375	45 327 612
FONDS REPORTES ET DEDIES	12 384 847	651 323
PROV./ RISQUES ET CHARGES	4 004 017	3 850 739
EMPRUNTS ET DETTES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	7 196 906	5 876 497
<i>Dettes à court terme</i>		
Emprunts et dettes financières diverses	87 956	65 801
Fournisseurs	1 574 100	1 670 912
Dettes des legs ou donations	1 116 978	-
Dettes sociales et fiscales	2 864 678	2 853 766
Autres dettes	1 566 935	1 356 827
<i>Produits constatés d'avance</i>	125 575	133 458
	30 921 993	16 459 322
<i>Ecart de conversion passif</i>		
TOTAL PASSIF	73 777 368	61 786 934

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020		
	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS		
* Cotisations	38 900	-
* Ventes de biens	3 197 173	2 572 827
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	-	-
* Production vendue et prest. de services	2 614 437	3 374 679
<i>Dont Parrainages</i>	-	-
<i>Dont relatives aux activités ESMS</i>	310 040	-
* Production stockée	-	16 174
* Produits activités annexes	-	1 995 004
* Produits de tiers financeurs	25 160 630	28 911 029
<i>concours publics et subventions d'exploitation</i>	669 591	939 678
<i>contributions financières des activités ESMS</i>	12 553 226	12 103 969
<i>versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable</i>	-	-
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	-	-
<i>dons manuels</i>	2 905 445	2 761 148
<i>mécénats</i>	10 664	-
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	5 250 790	13 106 233
<i>contributions financières</i>	3 770 914	-
* Reprise provisions pour risques et charges	-	4 551
* Reprise dépréciations et transfert de charges	209 356	258 940
* Utilisation des fonds dédiés	324 715	-
* Autres produits	3 017 138	6 661 497
<u>TOTAL PRODUITS D EXPLOITATION</u>	34 562 349	43 794 700
CHARGES		
* Achats de marchandises	1 313 663	1 747 643
* Achats matières premières	669 917	806 507
* Variation de stock	- 6 140	- 19 358
* Autres achats non stockés	1 602 857	2 011 023
* Services extérieurs	3 085 625	3 246 486
* Autres services extérieurs	4 520 791	5 031 493
* Aides financières	25 603	-
* Taxes sur rémunérations	1 269 827	1 357 367
* Impôts taxes et versements assimilés	351 918	326 459
* Rémunération du personnel	13 351 667	13 574 925
* Charges sociales	5 240 836	5 257 410
* Autres charges de personnel	466 320	494 852
* Dotations aux amortissements	2 358 770	2 345 146
* Dotations aux dépréciations	79 167	113 964
* Dotations aux provisions	156 457	537 679
* Reports en fonds dédiés	86 533	-
* Autres charges	314 875	600 203
<u>TOTAL CHARGES D EXPLOITATION</u>	34 888 685	37 431 801
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 326 336	6 362 900

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020		
	31/12/2020	31/12/2019
* Produits financiers de participation	-	15 507
* Produits financiers d'autres valeurs mob. Et créances de l'actif immobilisé	101 556	-
* Autres intérêts et produits assimilés	11 864	83 565
* Reprise sur dépréciations financières	-	8 960
* Différences positives de change	-	-
* Produits nets sur cessions de VMP	265 068	965 264
<u>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</u>	378 488	1 073 296
* Dotation aux dépréciations financières	-	-
* Interets et charges assimilés	129 556	141 682
* Autres charges financières	443 890	40 022
* Charges nettes sur cessions de VMP	-	-
<u>TOTAL CHARGES FINANCIERES</u>	573 446	181 704
RESULTAT FINANCIER	- 194 957	891 592
RESULTAT COURANT	- 521 293	7 254 491
* Reprise sur provision et transfert de charges	11 013	128 728
* Quote part des subventions d'investissement non renouvelables virée au compte de résultat	136 336	170 219
* Autres produits exceptionnels	48 587	920 395
<u>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	195 936	1 219 341
* Dotation aux amortissements et aux provisions	7 137	4 087
* Autres charges exceptionnelles	240 043	243 386
<u>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	247 180	247 473
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 51 244	971 868
* Report des ress.non utilisées sur exercices antérieurs	-	345 606
* Engagements à réaliser sur fonds dédiés	-	127 438
* Impôts sur les revenus du patrimoine	- 62 296	- 58 520
<u>Total des produits</u>	35 136 773	46 432 944
<u>Total des charges</u>	35 771 607	38 046 937
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	- 634 834	8 386 007

ACTIF	SIEGE / GROUPES DE PROVINCE ET ATELIERS SPECIALISES					ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE					Total général	
	Siège, Comités , Centre résidentiel	ESAT Production ESCOLORE	ESAT Production O. WITKOWSKA	Entreprise Adaptée VILLETTE	C.D.T.D. NANTES	CFRP	IMPRO Chilly MAZARIN	SAVS DV	Social Odette WITKOWSKA	Foyer - ESAT SAVDS ESCOLORE	TOTAL AU 31/12/2020	TOTAL AU 31/12/2019
Immobilisations incorporelles												
* Frais de recherche et développement	-	-	-	-	-	-	3 509	-	13 514	1 838	18 861	18 861
Amortissements	-	-	-	-	-	-	3 509	-	9 909	1 838	15 256	13 904
* Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
* Logiciels, concessions, brevets...	981 504	-	3 414	5 120	-	45 262	49 456	60 491	30 997	-	1 176 244	987 491
Amortissements	794 110	-	3 414	2 109	-	45 262	49 456	59 027	5 504	-	958 882	877 999
* Autres immobilisations incorporelles	96 860	-	-	2 657	-	-	7 876	-	2 080	-	109 473	109 473
Amortissements	-	-	-	2 657	-	-	7 690	-	2 080	-	12 427	11 706
* Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
* Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles												
* Terrains	1 837 759	2 131	-	-	-	-	177 188	-	87 998	31 184	2 136 260	2 136 260
Amortissements	-	2 131	-	-	-	-	-	-	74 709	20 129	96 969	92 940
* Constructions	32 098 548	854 665	306 975	28 642	5 986	3 404 211	4 268 834	14 310	11 670 654	3 339 903	55 992 729	55 880 279
Amortissements	22 498 605	276 800	114 439	14 599	4 625	2 422 261	2 885 527	7 471	6 811 396	2 591 838	37 627 561	36 088 703
* Installations techniques mat et outillage	-	257 834	397 647	70 071	-	3 372 992	699 349	14 584	359 336	190 264	5 362 077	5 457 146
Amortissements	-	205 811	367 379	48 230	-	3 251 099	575 859	12 002	331 274	147 098	4 938 751	4 933 436
* Autres immobilisations corporelles	5 777 442	123 525	93 110	50 874	7 292	1 634 787	653 537	107 157	507 412	501 798	9 456 934	8 985 826
Amortissements	4 301 728	86 645	85 211	28 774	7 246	1 437 810	561 755	81 632	420 382	347 240	7 358 423	6 818 080
* Immobilisations corporelles en cours	211 028	-	-	-	-	62 895	1 927	-	118 637	5 990	400 478	463 681
* Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7 839 152	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 839 152	-
Dépréciations	61 300	-	-	-	-	-	-	-	-	-	61 300	-
Immobilisations financières												
* Titres immobilisés	-	153	-	-	-	-	-	-	-	4 284	4 436	4 437
* Autres Immobilisations Financières	13 470	250	20 244	5 115	-	22 762	9 727	-	23 185	3 392	98 145	69 642
Immobil grevées de droit												300 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	21 200 020	667 172	250 947	66 110	1 407	1 386 477	1 787 609	34 945	5 134 532	996 004	31 525 222	25 576 329
Compte de Liaison + autres créances AVH	8 859 580	1 135	-	-	-	-	-	117 569	721 761	161 074	9 861 118	9 346 047
ECRITURE D'ELIMINATION	8 859 580	1 135	-	-	-	-	-	117 569	721 761	161 074	9 861 118	9 346 047
TOTAL Actif Immobilisé Consolidé	21 200 020	667 172	250 947	66 110	1 407	1 386 477	1 787 609	34 945	5 134 532	996 004	31 525 222	25 576 329
Stocks												
* Stocks de marchandises et de matières premières	569 439	12 691	101 117	14 846	3 618	-	-	-	-	-	701 712	704 996
* Dépréciation des stocks	37 365	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37 365	27 292
Créances												
* Clients redevables et comptes rattachés	169 392	147 079	301 867	282 869	4 644	1 195 239	358 656	563	458 103	385 798	3 304 210	3 559 440
* Créances reçues par legs ou donations	3 901 647	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 901 647	-
ECRITURES ELIMINATION CLIENTS			963								963	5 424
Clients redevables consolidés	169 392	147 079	300 904	282 869	4 644	1 195 239	358 656	563	458 103	385 798	3 303 247	3 554 016
Dépréciations des comptes clients	1 626	-	-	51 288	-	4 770	82 062	-	52 460	-	192 205	224 231
* Personnel	697	-	-	-	479	16	549	-	4 677	-	6 418	67 248
* Etat	41 734	335	644	68 865	-	-	2 449	-	-	-	114 027	66 279
* Autres créances	415 098	2 727	1 500	2 148	8 893	105 480	13 827	-	11 341	32 593	593 607	696 303
* Dépréciations sur autres créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	390
* subv des comités de provinces	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ECRITURES ELIMINATION AUTRES CREANCES	43 105	-	-	229	-	-	-	-	-	-	43 334	65 859
Divers												
*FNR Avcs & Acptes sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
*Valeurs mobilières de placement	17 800 696	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17 800 696	13 244 365
*Dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
* Disponibilités	9 244 382	508 530	626 736	250 566	16 253	1 753 689	885 044	27 989	1 835 582	744 424	15 893 195	17 992 752
TOTAL ACTIF CIRCULANT	32 104 094	671 363	1 031 864	568 007	33 888	3 049 653	1 178 463	28 552	2 257 243	1 162 815	42 085 942	36 079 469
ECRITURE D'ELIMINATION	43 105	-	963	229	-	-	-	-	-	-	44 297	71 283
TOTAL Actif Circulant Consolidé	32 060 989	671 363	1 030 901	567 778	33 888	3 049 653	1 178 463	28 552	2 257 243	1 162 815	42 041 645	36 008 186
Charges constatées d'avance	120 607	5 689	5 196	6 106	653	21 976	6 976	2 066	34 442	6 789	210 500	202 419
Ecart de conversion actif												
TOTAL ACTIF	62 284 301	1 345 359	1 288 007	640 222	35 948	4 458 107	2 973 048	183 131	8 147 978	2 326 682	83 682 783	71 204 264
TOTAL ACTIF CONSOLIDE	53 381 616	1 344 224	1 287 044	639 993	35 948	4 458 107	2 973 048	65 562	7 426 217	2 165 609	73 777 368	61 786 934

Bilan actif par entité

Bilan passif par entité

PASSIF	SIEGE : GROUPES DE PROVINCE ET ATELIERS SPECIALISES					ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE					TOTAL GENERAL	
	Siège, Comités , Centre résidentiel	ESAT Production ESCOLORE	ESAT Production WITKOWSKA	Entreprise Adaptée VILLETTE	C.D.T.D. NANTES	CFRP	IMPRO CHILLY MAZARIN	SAVS DV	Social Odette WITKOWSKA	Foyer. ESAT SAV.OS. ESCOLORE	TOTAL AU 31/12/2020	TOTAL AU 31/12/2019
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>												
* <i>Fonds propres statutaires</i>	1 082 662	-	-	-	-		30 816	-	-	-	1 082 662	152 449
* <i>Fonds propres complémentaires</i>		-	-	-	-			-	-	-	30 816	-
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>												
* <i>Fonds statutaires</i>		-	-	-	-			-	-	-	-	-
* <i>Fonds propres complémentaires</i>		-	-	-	-		20 000	-	-	-	20 000	1 118 199
<i>Ecart de réévaluation</i>												
<i>Réserves</i>												
* <i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>	41 748 929	-	-	-	-			-	-	-	41 748 929	-
* <i>Réserves pour projet de l'entité</i>	377 209	-	71 644	-	-			-	-	-	448 853	-
* <i>Réserves des activités sociales et médico-sociales</i>		-	-	-	-	768 483	29 759	65 952	547 764	187 847	1 599 805	-
* <i>Autres réserves</i>		-	-	-	-		40 232	-	-	-	40 232	45 392 111
* <i>Droit des propriétaires</i>		-	-	-	-			-	-	-	-	300 000
* <i>Report à nouveau</i>	709 681	431 275	728 806	1 723 916	491 506		57 389	-	-	-	1 707 632	11 039 645
* <i>Report à nouveau des activités ESMS</i>		-	-	-	-	489 463	535 481	60 219	119 326	262 714	1 346 764	1 628 194
* <i>Résultat en instance d'affectation</i>		-	-	-	-			-	-	-	-	409 798
Résultat des activités ESMS		-	-	-	-	442 716	288 651	33 495	194 485	14 962	944 386	58 969
Résultats propres	1 448 172	199	126 558	166 571	90 835						1 579 219	8 444 976
Situation nette (sous total)	41 050 947	431 076	927 008	1 890 487	582 341	721 736	88 633	179 667	622 923	89 829	41 282 067	42 271 129
* <i>Fonds propres consommables</i>		-	-	-	-							
* <i>Subventions d'investissement</i>	44 956	340 376	-	-	-	73 737	251 196	-	37 162	26 622	774 050	862 527
* <i>Provisions réglementées</i>		87 251	-	-	-	167 862	118 552	-	307 263	118 330	799 258	2 193 956
TOTAL FONDS PROPRES	41 095 903	858 703	927 008	1 890 487	582 341	963 335	281 115	179 667	967 348	55 124	42 855 375	45 327 612
Comptes de Liaison + autres dettes AVH	117 569	404 385	80 102	2 197 799	600 358	1 140 138	1 489 668	-	2 017 533	1 813 566	9 861 118	9 346 047
FONDS REPORTES ET DEDIES												
* <i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>	10 558 510	-	-	-	-				-	-	10 558 510	-
* <i>Fonds dédiés</i>	432 964	-	-	-	-	532 969	710 172	-	99 662	50 570	1 826 337	651 323
TOT FONDS REPORTES ET DEDIES	10 991 474	-	-	-	-	532 969	710 172	-	99 662	50 570	12 384 847	651 323
PROV./ RISQUES ET CHARGES												
* <i>Provisions pour risques et charges</i>	3 798 094	-	-	29 391	-	113 002	-	-	17 783	45 747	4 004 017	3 850 739
TOT PROV POUR RISQUES ET CHARGES	3 798 094	-	-	29 391	-	113 002	-	-	17 783	45 747	4 004 017	3 850 739
ECRITURES ELIMINATIONS	117 569	404 385	80 102	2 197 799	600 358	1 140 138	1 489 668	-	2 017 533	1 813 566	9 861 118	9 346 047
Total fonds propres Consolidé	55 885 471	858 703	927 008	1 861 096	582 341	1 609 306	991 287	179 667	1 084 793	151 441	59 244 239	49 829 674
* <i>Emprunts et dettes auprès des étb de crédit</i>	2 287 292	-	43 321	-	-	407 866	-	-	4 458 427	-	7 196 906	5 876 497
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	60 794	-	-	5 925	76	21 161	-	-	-	-	87 956	65 801
* <i>Dettes fournisseurs/comptes rattachés</i>	870 480	278	128 134	85 482	2 029	142 864	111 684	3 465	180 674	51 574	1 576 663	1 676 337
ECRITURES ELIMINATION FRs	1 192			961		60	270	80			2 563	5 425
* <i>Dettes fournisseurs consolidées</i>	869 288	278	128 134	84 521	2 029	142 804	111 414	3 385	180 674	51 574	1 574 100	1 670 912
<i>Dettes des legs ou donations</i>	1 116 978	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 116 978	-
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	1 454 456	43 302	94 037	202 773	15 826	397 723	204 432	-	316 373	177 491	2 906 412	2 902 662
ECRITURES ELIMINATION DETTES FISC&SOC		986	10 627	9 034	238	11 165	5 656	-	2 377	1 651	41 734	48 896
* <i>Autres dettes</i>	371 655	38 690	9 436	9 340	-	739 050	175 977	-	90 178	132 610	1 566 935	1 373 789
ECRITURES ELIMINATION autres DETTES												16 962
TOTAL DES DETTES A COURT TERME	6 161 655	82 270	274 928	303 519	17 931	1 708 664	492 093	3 465	5 045 652	361 675	13 334 873	11 895 085
ECRITURES ELIMINATIONS	1 192	986	10 627	9 995	238	11 225	5 926	80	2 377	1 651	44 297	71 283
Total Dettes Consolidées	6 160 463	81 284	264 301	293 524	17 693	1 697 439	486 167	3 385	5 043 275	360 024	13 334 873	11 878 123
* <i>Produits constatés d'avance</i>	119 606		5 969								125 575	133 458
TOTAL PASSIF	62 284 301	1 345 359	1 288 007	640 222	35 948	4 458 107	2 973 048	183 131	8 147 978	2 326 682	83 682 783	71 204 264
TOTAL PASSIF CONSOLIDE	62 165 540	939 987	1 197 278	- 1 567 571	- 564 648	3 306 745	1 477 454	183 051	6 128 068	511 465	73 777 368	61 786 934

Compte de résultat par entité

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/20	SIEGE / GROUPES DE PROVINCE ET ATELIERS SPECIALISES					ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE					ENSEMBLE		ENSEMBLE	ENSEMBLE
	Siège, Comités , Centre résidentiel	ESAT Production ESCOLORE	ESAT Production O.WITKOWSKA	Entreprise Adaptée VILLETTE	C.D.T.D. NANTES	CFRP	IMPRO CHILLY MAZARIN	SAVS DV	Social Odette WITKOWSKA	ESAT-FOYER S.A.V.D.S. ESCOLORE	ENSEMBLE INTERCO	TOTAL AU 31/12/2020	TOTAL AU 31/12/2019	
* Cotisations	38 900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38 900	-		
* Ventes de biens <i>Dont ventes de dons en nature</i>	2 248 894	9 582	995 109	405	-	-	-	-	-	56 007	3 197 173	2 572 827		
* Production vendue et prest. de services <i>Dont Parrainages</i> <i>Dont relatives aux activités ESMS</i>	1 200 811	132 669	59 253	912 799	48 332	186 241	14 341	68 336	41 122	49 467	2 614 437	3 374 679		
* Production stockée	-	-	-	-	-	186 241	14 341	68 336	41 122	-	310 040	-		
* Produits activités annexes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16 174		
* Produits de tiers financeurs	12 385 203	4 847	800	143 368	24 797	4 111 056	2 563 534	302 300	3 956 102	1 865 049	25 160 630	28 911 029		
concours publics et subventions d'exploitation	448 270	4 847	800	142 488	24 797	185 727	19 587	34 900	4 600	196 425	669 591	939 678		
contributions financières des activités ESMS	-	-	-	-	-	3 925 328	2 543 947	267 400	3 951 502	1 865 049	12 553 226	12 103 969		
versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Ressources liées à la générosité du public <i>dans manuels</i>	2 904 565	-	-	880	-	-	-	-	-	-	2 905 445	2 761 148		
<i>mécénats</i>	10 664	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 664	-		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	5 250 790	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 250 790	13 106 233		
contributions financières	3 770 914	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 770 914	-		
* Reprise provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 551		
* Reprise dépréciations et transfert de charges	87 566	-	-	16 716	-	97 701	168	-	7 205	-	209 356	258 940		
* Utilisation des fonds dédiés	196 596	-	-	-	-	45 511	56 668	-	23 401	-	324 715	-		
* Autres produits (2)	496 532	628 078	1 207 706	475 726	50 141	51 833	2 473	31	111 618	5 108	3 017 138	6 661 497		
Total Produits d'exploitation	16 654 502	775 176	2 262 868	1 548 203	123 270	4 492 341	2 637 185	302 331	4 159 457	1 921 023	34 562 349	43 794 700		
* Achats de marchandises	1 313 663	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 313 663	1 747 643		
* Achats matières premières	94 355	16 188	608 614	15 185	10 065	-	-	-	-	74 490	669 517	806 507		
* Variation de stock	2 240	306	23 459	5 840	9 545	-	-	-	-	-	6 140	19 358		
* Autres achats non stockés	676 892	17 990	11 000	389 632	-	166 307	81 666	4 645	261 275	6 550	1 602 857	2 011 023		
* Services extérieurs	2 336 254	20 238	96 838	83 565	-	200 483	102 062	29 310	241 308	24 434	3 085 625	3 246 486		
* Autres services extérieurs	2 479 624	3 463	20 160	61 881	31 860	670 524	355 648	18 017	447 411	432 203	4 520 791	5 031 493		
* Aides financières	25 603	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25 603	-		
* Taxes sur rémunérations	683 991	1 889	16 958	26 448	9 715	203 949	122 463	11 820	109 186	83 408	1 269 827	1 357 367		
* Impôts, taxes et versements assimilés	186 952	-	4 091	14 146	-	34 647	11 439	-	87 478	13 166	351 918	326 459		
* Rémunération du personnel	5 547 187	512 994	966 782	987 240	111 207	1 598 755	1 079 980	129 757	1 487 510	939 426	13 351 667	13 574 925		
* Charges sociales	2 216 404	188 726	372 235	331 687	40 622	650 399	440 491	56 479	640 664	306 065	5 240 836	5 257 410		
* Autres charges de personnel	208 923	3 689	23 530	54 888	-	130 849	21 346	3 860	2 202	17 034	466 320	494 852		
* Dotations aux amortissements	1 101 086	55 545	38 601	22 725	874	291 874	131 667	14 865	555 664	145 870	2 358 770	2 345 146		
* Dotations aux dépréciations	38 991	-	-	1 816	-	38 360	-	-	-	-	79 167	113 964		
* Dotations aux provisions	124 217	-	-	14 457	-	-	-	-	17 783	-	156 457	537 679		
* Reports en fonds dédiés	21 889	-	-	-	-	31 428	19 231	-	9 800	4 185	86 533	-		
* Autres charges	233 900	294	411	1	219	72 993	6 922	82	10	43	314 875	600 203		
Total Charges d'exploitation hors achats et variation de stock	17 292 171	820 711	2 135 761	2 009 511	214 107	4 090 567	2 372 914	268 836	3 860 291	1 941 399	34 888 685	37 431 801		
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 637 669	- 45 535	127 107	- 461 308	- 90 837	401 774	264 271	33 495	299 166	- 20 376	- 326 336	6 362 900		
* Produits financiers de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 507		
* Produits financiers d'autres valeurs mob. Et créances de	101 556	-	-	-	-	-	-	-	-	-	101 556	-		
* Autres intérêts et produits assimilés	10 761	1	37	-	-	0	297	-	487	281	11 864	83 565		
* Reprise sur dépréciations financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 960		
* Différences positives de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
* Produits nets sur cessions de VMP	265 068	-	-	-	-	-	-	-	-	-	265 068	965 264		
Total Produits Financiers	377 385	1	37	-	-	0	297	-	487	281	378 488	1 073 296		
* Dotation aux dépréciations financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
* Interets et charges assimilés	5 237	-	150	-	-	13 285	-	-	110 884	-	129 556	141 682		
* Autres charges financières	443 890	-	-	-	-	-	-	-	-	-	443 890	40 022		
* Charges nettes sur cessions de VMP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Total Charges Financières	449 127	-	150	-	-	13 285	-	-	110 884	-	573 446	181 704		
RESULTAT FINANCIER	- 71 742	1	- 113	-	-	- 13 284	297	-	- 110 397	281	- 194 957	891 592		
RESULTAT COURANT	- 709 411	- 45 533	126 994	- 461 308	- 90 837	388 490	264 568	33 495	188 769	- 20 095	- 521 293	7 254 491		
* Reprise sur provision et transfert de charges	-	6 136	-	-	-	-	-	-	4 877	-	11 013	128 728		
* Quote-part des subventions d'investissement non	13 626	38 516	-	-	-	49 738	24 084	-	6 203	-	136 336	170 219		
* Autres produits exceptionnels (1)	27 510	682	-	302 203	9	4 488	4 500	-	10 777	301 582	48 587	920 395		
Total Produits Exceptionnels	41 136	45 334	-	302 203	9	54 226	28 584	-	6 203	19 823	195 936	1 219 341		
* Dotation aux amortissements et aux provisions	-	-	-	-	-	-	2 330	-	487	4 319	7 137	4 087		
* Autres charges exceptionnelles	717 601	-	436	7 466	7	-	2 170	-	10 370	-	240 043	243 386		
Total Charges Exceptionnelles	717 601	-	436	7 466	7	-	4 500	-	487	-	247 180	247 473		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 676 465	45 334	- 436	294 737	2	54 226	24 084	-	5 716	5 133	- 51 244	971 868		
* Report des ress.non utilisées sur exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	345 606		
* Engagements à réaliser sur fonds dédiés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	127 438		
* Impôts sur les revenus du patrimoine	62 296	-	-	-	-	-	-	-	-	-	62 296	58 520		
RESULTAT ECONOMIQUE	- 1 448 172	- 199	126 558	- 166 571	- 90 835	442 716	288 651	33 495	194 485	- 14 962	0	8 386 007		
Reprise de résultat	-	-	-	-	-	9 203	273 586	20 645	77 609	73 923	-	-		
Dépenses non opposables (dont prov. CP)	-	-	-	-	-	-	-	-	5 095	-	-	-		
RESULTAT EFFECTIF	- 1 448 172	- 199	126 558	- 166 571	- 90 835	433 513	15 066	54 140	111 781	58 961	-	-		
(1) dont produits de cession d'éléments d'actifs cédés	-	-	-	-	-	-	4 500	-	-	-	5 600	-		
(2) dont Aide aux postes	-	628 099	1 207 699	475 673	50 141	40 704	-	-	-	-	-	-		

ANNEXE

Sommaire de l'annexe

Association VALENTIN HAÛY - *Comptes annuels agrégés*

Exercice clos le 31/12/2020

5, Rue Duroc
75007 PARIS

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 12/05/2021 par le Conseil d'Administration de l'Association.

ANNEXE	13
<i>Sommaire de l'annexe</i>	14
<i>I - Informations générales et faits caractéristiques de l'exercice</i>	15
A- Description de l'objet social et des activités de l'association	15
B- Evènements significatifs de l'exercice	16
C- Evènements postérieurs à la clôture	17
D- Changement de méthodes comptables	17
<i>II - Principe, règles et méthodes comptables</i>	21
A- Principes généraux	21
1. Cadre légal de référence	21
2. Durée et période de l'exercice comptable	21
3. Méthode de présentation du bilan et du compte de résultat	21
4. Le régime fiscal de l'association en matière de TVA	22
B- Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan actif	22
1. Immobilisations incorporelles et corporelles	22
2. Immobilisations financières	23
3. Immobilisations grevées de droit	23
4. Stock et en-cours	24
5. Valorisation et dépréciation des créances	24
6. Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement (VMP)	24
7. Autres : les legs	24
C- Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan passif	25
1. Fonds propres	25
2. Provisions pour risques et charges	27
3. Fonds reportés	27
4. Dettes sur legs et donations	27
D- Règles et méthodes comptables relatives au compte de résultat	28
1. Subventions d'exploitation	28
2. Cotisations versées par nos bénévoles et bénéficiaires	28
3. Legs, donations et assurances-vie	28
<i>III - Notes sur le bilan actif</i>	29
1. Actif immobilisé	29
2. Etat des créances	30
3. Les valeurs mobilières de placement	30
<i>IV - Notes sur le bilan passif</i>	31
1. Les fonds Propres	31
2. Les provisions et dépréciations	32
3. Etat des dettes	32
<i>V - Autres informations</i>	33
1. Dons et fonds dédiés	33
2. Effectif des salariés et Rémunérations	34
3. Engagements donnés et reçus	35
4. Les contributions volontaires en nature	36
5. Honoraires des commissaires aux comptes	36
<i>VI - Le compte de résultat par origine et destination (CROD)</i>	37
<i>VII - Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public</i>	38
NOTE I : Règles d'établissement du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)	39
NOTE II : Compte de résultat par origine et par destination (CROD) : les produits par origine charges par destination	40
NOTE III. Frais de fonctionnement	42
NOTE IV : Hypothèses de construction du compte d'emploi des ressources collectés auprès du public (CER)	43
NOTE V « Principes de répartition des frais d'administration générale au prorata des ressources du Siège de l'Association »	44

I - Informations générales et faits caractéristiques de l'exercice

A- Description de l'objet social et des activités de l'association

L'Association Valentin Haüy, reconnue d'utilité publique en 1891, a pour vocation d'aider les personnes aveugles et malvoyantes à sortir de leur isolement, à leur apporter les moyens de mener une vie aussi normale et autonome que possible.

Les activités et services mis en place par l'Association s'exercent en son Siège, dans ses 61 comités départementaux et locaux et leurs nombreuses correspondances locales dits « comités Valentin Haüy » et dans ses 9 établissements médico-sociaux, répartis en 4 établissements spécialisés et de production et 5 établissements sous contrôle des autorités de tarification.

Ainsi dans les comités, les personnes voyantes et les personnes déficientes visuelles réalisent ensemble les activités et services suivants : accueil, conseils, orientation, formations professionnelles, formations notamment au braille, activités culturelles, sportives et de loisir, voyages, nouvelles technologies et informatique adaptée, accès à la lecture.

Les activités réalisées par le Siège se déploient sur 3 axes : la lecture, l'accessibilité et l'aide à la vie ordinaire. La médiathèque Valentin Haüy (production et diffusion), l'imprimerie en Braille, le pôle accessibilité physique, numérique et culturel, le service du matériel adapté, les séjours vacances adaptées, le service social, le service dédié à la sensibilisation à la déficience visuelle constituent ses principales entités. Afin de mener à bien toutes ces missions, le Siège coordonne les services ressources (legs, subventions, contributions, dont celles versées par la Fondation Valentin Haüy, et les dons) et les services administratifs (direction générale, coordination des comités, informatique, services généraux chargés des travaux et entretiens, comptabilité et finance, ressources humaines et paie) de toute l'Association.

Les établissements quant à eux assistent les personnes déficientes visuelles quel que soit leur âge. L'Association Valentin Haüy, association gestionnaire d'établissements médico sociaux, gère un institut médico professionnel, un SESSAD, un centre de formation et de rééducation professionnelle, un service d'accompagnement social, deux établissements d'aide par le travail, deux entreprises adaptées et un foyer résidentiel pour seniors et pour jeunes actifs ou étudiants.

Du fait de la pandémie Covid 19 qui a sévi au cours de l'année 2020, l'association a été amenée à repousser dans le temps le déploiement de nombreux nouveaux projets initialement prévus pour 2020.

B- Evènements significatifs de l'exercice

CRISE COVID

L'émergence et l'expansion du coronavirus dès le début de l'exercice 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial.

Cette situation extrêmement volatile et évolutive, sans qu'elle ne remette toutefois en cause la continuité d'exploitation, a eu des impacts sur notre association au cours de l'exercice. Ainsi, l'épidémie COVID en 2020 s'est concrétisée par des charges supplémentaires alors même que l'association a subi une baisse d'activité sur une grande partie de nos services, nos comités et nos établissements.

Au niveau du siège

- Impact RH de l'activité partielle : 168 K€

Au niveau de nos établissements sous gestion propre

- Baisse d'activité de nos Ateliers Autonomes : 301 K€

En termes de frais de fonctionnement

- Achat de matériel de protection des salariés, utilisation accrue de la visio-conférence : 96 K€

Au niveau de nos établissements sociaux et médico-sociaux

- Si l'activité a été partiellement impactée pendant la première période de confinement, les autorités de tarification ont maintenus leur dotation de tarification permettant de couvrir financièrement les surcoûts et les pertes d'activité

L'impact de la crise sanitaire sur l'appel à la générosité du public est quant à lui difficile à évaluer compte-tenu de la forte variabilité de ces postes au cours de l'exercice.

SIEGE

L'Association a bénéficié de la part de la Fondation Valentin Haüy en 2020 de contributions servant au financement de ses actions à hauteur de 3 700 K€. Ces contributions ont permis de financer des activités réalisées par le Siège de l'association, les comités Valentin Haüy et l'établissement Centre Résidentiel situé à Paris 19ème arrdt.

WITKOWSKA

Le centre Odette Witkowska a signé avec ses financeurs publics un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2018/2022 pour un montant total de 2 340 K€.

L'exercice 2020 a été marqué par des investissements de 82 K€ soit un total de 1 013 K€ d'investissement depuis la validation du plan.

La réalisation des investissements sur l'année 2020 a été fortement ralentie par la crise sanitaire empêchant, une partie de l'année, l'intervention des entreprises.

C- Evénements postérieurs à la clôture

IMPRO

L'établissement de l'IMPRO a validé avec ses financeurs publics un plan pluriannuel d'investissement (PPI) en février 2021 pour la période 2020/2024 pour un montant total de 753 K€ pour la réalisation des opérations de rénovation.

Poursuite de l'épidémie COVID

La poursuite de l'épidémie COVID sur l'exercice 2021, bien que préjudiciable pour l'ensemble des actions menées par l'Association en faveur des déficients visuels ne remet pas en cause la continuité d'exploitation.

D- Changement de méthodes comptables

La première application des règlements ANC n° 2018-06, n°2019-04 et n°2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif constitue un changement de méthode comptable.

Présentation des comptes annuels clos au 31 décembre 2019

Aux termes de l'article 122-3 du Plan comptable général et de son commentaire infra-réglementaire le bilan et le compte de résultat du dernier exercice clos restent présentés selon le règlement CRC n°1999-01 avant le changement de méthode comptable. Il a été cependant procédé à des adaptations de libellés en lien avec le nouveau plan comptable à savoir :

- **Au niveau du compte de résultat :**
 - o Les ventes de marchandises sont présentées en « vente de biens » ;
 - o Les prix de journées et dotation globale sont présentés en « Contributions financières des activités ESMS » ;
 - o Les postes « legs encaissés » et « dons » sont présentés en « Ressources liées à la générosité du public » dans les sous-rubriques respectivement correspondantes ;

- **Au niveau des fonds propres :**
 - o Les réserves statutaires ou contractuelles ont été intégrées dans le poste « Fonds propres sans droit de reprise » dans les sous catégories telles que présentées dans l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2019 à savoir « Fonds propres statutaires » et « fonds propres complémentaires » ;
 - o Les reports à nouveau ont été réparties entre les « Reports à nouveau » et « Report à nouveau des activités ESMS » tels qu'identifiés dans les suivis réalisés les exercices précédents.

Informations sur les fonds propres

L'application du règlement ANC n° 2018-06 a conduit d'une part à enregistrer des changements de méthode comptable, avec impact sur le poste « Report à nouveau ». Le détail de l'application rétrospective de cette nouvelle réglementation figure dans la présente annexe, au niveau des informations relatives au poste concerné.

D'autre part, ont été générées des évolutions en termes de classement au sein des rubriques constituant le poste « Fonds propres » du bilan. Il s'agit de mouvements de poste à poste, sans impact sur le « Report à nouveau ». Il convient de noter les reclassements suivants :

- Des legs et donations en contrepartie d'actifs immobilisés en « Fonds propres statutaires » et initialement inscrits en « autres réserves » ;
- Des résultats en attente d'affectation en « Reports à nouveau des activités sociales et médico-sociales » ;
- Des subventions d'investissements (cf. ci-après) ;
- Des provisions pour renouvellement des immobilisations (cf. ci-après) ;

Subventions d'investissement

Lors de la première application du règlement ANC n° 2018-06, l'entité a procédé à un retraitement de manière rétrospective des subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables figurant à la clôture de l'exercice précédent dans les comptes 1026 ou 1036 et présentées au niveau du poste « Fonds associatifs sans droit de reprise » du bilan.

- Ce changement de méthode comptable a conduit à un reclassement de ces subventions en poste subventions non renouvelable par l'association ;
- Les quotes-parts de ces subventions d'investissement qui auraient été virées au résultat du ou des exercices antérieurs font l'objet d'une comptabilisation en « Report à nouveau ».

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice			Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :						
Affectées à des biens non renouvelables	4 374 801			29 581		4 404 382
Affectées à des biens renouvelables		1 075 285	1 075 285			1 075 285
TOTAL	4 374 801	1 075 285	1 075 285	29 581	-	5 479 667
Quotes-parts virées au résultat :						
Affectées à des biens non renouvelables	3 512 274			129 899		3 642 173
Affectées à des biens renouvelables		1 057 913	1 057 913	5 530		1 063 443
TOTAL	3 512 274	1 057 913	1 057 913	135 429	-	4 705 616

Provisions pour renouvellement d'immobilisation

Lors de la première application du règlement ANC n° 2018-06, l'entité a procédé à un retraitement de manière rétrospective des provisions pour renouvellement des immobilisations figurant à la clôture de l'exercice précédent dans le compte 142 et présentées au niveau du poste « Provisions réglementées » du bilan.

- Ce changement de méthode comptable a conduit à un reclassement de ces provisions en fonds dédiés ;

	Solde à l'ouverture de l'exercice		Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	Montant global
TOTAL	1 277 560	1 278 756	8 478	77 861	1 209 373

Fonds reportés liés aux legs et donations

Lors de la première application du règlement ANC n° 2018-06, l'entité a procédé à un retraitement de manière rétrospective des legs et donations acceptés et non encore réalisés à la clôture de l'exercice précédent et figurant en « Engagements reçus » conformément au règlement CRC n° 1999-01.

Ce changement de méthode comptable et l'analyse des legs et donations concernés ont conduit l'entité à enregistrer des « Fonds reportés » au titre des legs et donations et a entraîné le retraitement du « stock d'ouverture des legs et donations non réalisés et figurant jusqu'à maintenant en « engagements reçus ».

	Solde à l'ouverture de l'exercice		Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	Montant global
TOTAL	9 728 529	9 728 529	3 372 364	2 542 383	10 558 510

Biens immobiliers reçus par legs ou donations destinées à être vendus, principes d'évaluation

L'évaluation des biens immobiliers acceptés par le Conseil se fait selon les informations fournies par les notaires. Si celle-ci n'est pas fournie et si le montant du bien revenant à l'AVH est significatif l'évaluation du bien sera obtenue grâce aux estimations fournies par une agence immobilière ou à l'aide d'un site spécialisé. Ce montant sera pris en compte pour valoriser comptablement le bien immobilier.

En fin d'exercice comptable de nouvelles estimations sont réalisées sur les biens immobiliers dont la valorisation est significative.

Ne sont pas concernés par ces nouvelles estimations

- Les biens reçus en nue-propiété ;
- Les parcelles de terrain, bois et parkings ;
- Les legs immobiliers valorisés et acceptés par le Conseil l'année en cours.

Dans le cas où ces nouvelles estimations sont inférieures à la valeur acceptée par le Conseil d'administration ou à la valeur rentrée suite à une évaluation post Conseil, une dépréciation est comptabilisée. Par contre aucune réévaluation n'est comptabilisée si les estimations sont supérieures aux montants comptabilisés.

Commodat

Conformément à l'application du règlement n°2018-06, le commodat est désormais inscrit en engagement hors bilan.

Reclassement de compte à compte

Lors de la première application du règlement ANC n° 2018-06, l'entité a procédé à des reclassements de compte à compte à savoir :

- Au niveau du compte de résultat :
 - Contribution de la Fondation : ce financement est constaté en poste « Produits de tiers financeurs » en 2020 contre le poste « Autres produits » lors du précédent exercice ;
 - Fonds dédiés : comme précisé précédemment, les reports et utilisations des fonds dédiés sont désormais constatés en résultat d'exploitation ;

- Au niveau du bilan (hors fonds propres) :

Il n'a pas été identifié de reclassements spécifiques à l'exception de l'intégration des postes « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » et « créances reçues par legs ou donations » conformément à l'application de l'ANC 2018-06 et antérieurement constatés uniquement en « engagements hors bilan ».

II - Principe, règles et méthodes comptables

A- Principes généraux

1. *Cadre légal de référence*

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment :

- Le règlement comptable ANC n°2018-06 complété par le règlement ANC n°2020-08, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2020, aux personnes morales de droit privé à but non lucratif, et qui succède au règlement CRC n° 1999-01 ;
- Le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- L'ANC n°2019-04 spécifique aux établissements sociaux et médico-sociaux

Il est fait application des recommandations de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Il est également fait application de l'instruction fiscale du 18 décembre 2006.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

2. *Durée et période de l'exercice comptable*

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

3. *Méthode de présentation du bilan et du compte de résultat*

Le compte de résultat et le bilan cumulent l'ensemble des comptes des établissements et services sous ACT, ainsi que les établissements sous gestion propre dont ceux du Siège Social. Les prestations réciproques et les services rendus par le Siège n'apparaissent pas en charges et produits. Les comptes de liaison entre établissements sont neutralisés au bilan associatif.

Les résultats de l'Association font l'objet d'une affectation proposée par le Conseil d'Administration et approuvée par l'Assemblée Générale.

Les résultats soumis au contrôle de tiers financeurs figurent sur les lignes spécifiquement réservées à cet effet à savoir :

- Les réserves des activités sociales et médico-sociales ;
- Les reports à nouveau des activités sociales et médico-sociales ;
- Les résultats des activités sociales et médico-sociales ;

Pour les établissements sous contrôle de tiers financeurs et n'ayant pas signé de CPOM (« Contrat pluriannuel d'objectif et de moyens », le compte administratif fait apparaître le résultat de l'exercice plus ou moins l'éventuelle reprise de N-2 selon les règles prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

A ce jour, aucun établissement sous ACT n'a signé de CPOM.

4. Le régime fiscal de l'association en matière de TVA

La TVA sur les achats de biens et services correspondant aux ventes de matériels et aux travaux d'imprimerie ne donne pas lieu à déduction au niveau du siège et dans les comités de province ; elle est donc incluse dans les charges dans les comptes de l'exercice 2020.

En revanche, les établissements sanitaires et sociaux suivants ont opté partiellement pour le régime de la TVA pour leur activité commerciale :

- Entreprise Adaptée LA VILLETTE,
- ESAT Odette WITKOWSKA,
- ESAT ESCOLORE.

B- Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan actif

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Evaluation des biens à leur entrée

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont inscrites en comptabilité pour leur coût d'acquisition incluant les frais accessoires sur achats. Les frais accessoires comprennent également les honoraires versés pour l'acquisition des immobilisations ainsi que les taxes que l'association ne peut pas récupérer. Les coûts des emprunts sont exclus des coûts d'entrée des immobilisations.

Les immobilisations décomposables sont constituées exclusivement des biens immobiliers. Les autres immobilisations ne sont pas décomposées.

Les immeubles acquis après le 01/01/2005 sont évalués et amortis en tenant compte des composants lors de l'entrée de l'immeuble dans la comptabilité.

Les immeubles acquis avant le 01/01/2005 ont été évalués selon la méthode prospective d'après une table de décomposition largement admise dans le milieu associatif.

Les immobilisations encours sont constituées des acomptes versés, des travaux réalisés ainsi que des achats effectués sur des subventions perçues. Les immobilisations encours commencent à être amorties dès leur achèvement ou dès leur première utilisation.

a) Valeur actuelle des éléments et amortissements

Les méthodes d'évaluation d'amortissement et de dépréciation des actifs introduites par le règlement CRC n°2002-10 (repris par l'ANC 2014-03) sont appliquées à l'ensemble des immobilisations. L'Association applique la méthode dite « d'amortissement par composants ».

Les terrains n'ont pas été distingués des constructions.

Il n'a pas été constaté de valeur résiduelle sur les bâtiments.

Les amortissements des immobilisations ainsi que le cas échéant de leurs composants sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilisation prévue :

• Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
• Constructions	30 à 50 ans
• Agencements des constructions	10 à 20 ans
• Matériel et mobilier	3 à 10 ans
• Matériel roulant	5 ans
• Matériel informatique	3 à 5 ans
• Matériel acquis sur la taxe d'apprentissage	5 à 10 ans
• Mobilier	5 à 10 ans

Les gros travaux et aménagements réalisés dans les locaux de la rue Jacquier, locaux appartenant à la Fondation abritée APAM sont amortis selon leur durée probable d'utilisation (10 à 15 ans) malgré le fait que la durée initiale du commodat consenti en 2012 par l'APAM soit de 10 ans. L'association AVH estime que les locaux de la rue Jacquier seront utilisés pour les besoins de ses activités bien au-delà de la durée du commodat

2. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur coût historique et comprennent essentiellement des parts sociales souscrites à l'occasion d'emprunts et crédits-bails.

3. Immobilisations grevées de droit

Un commodat a été signé le 08/12/2011 avec l'association APAM mettant à disposition de l'association à titre gracieux pour une durée de 10 ans, une partie de ses locaux situés au 3 rue Jacquier à Paris (14ème).

Le montant total de l'avantage octroyé à l'association AVH s'élève à 150 K€ au 31/12/2020, soit une variation de 150 K€ par rapport à l'exercice 2019 correspondant à la valorisation annuelle du prêt.

L'immobilisation grevée de droit apparaît par conséquent à 0 au bilan 2020.

4. Stock et en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode « du dernier prix d'achat connu ». Une dépréciation des stocks est comptabilisée sur les articles du magasin lorsque la rotation des articles durant l'exercice est très faible ou nulle. La dépréciation est calculée de 100 % du montant si la rotation est inférieure à 10%, de 50% du montant si la rotation est comprise entre 10% et 20%.

5. Valorisation et dépréciation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement (VMP)

Ces postes regroupent les placements à court et moyen terme, valeurs mobilières de placement, livrets d'épargne et les comptes de dépôt.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition net de frais. Lors des cessions, la valeur d'entrée de la fraction cédée est calculée selon la méthode « premier entré, premier sorti » (FIFO).

Les plus-values latentes sur valeurs mobilières ne sont pas comptabilisées.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

7. Autres : les legs

A la date d'acceptation par le Conseil d'Administration, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés selon leur nature :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

C- Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan passif

1. Fonds propres

Les fonds propres comprennent des fonds des établissements sous contrôle ACT et des fonds des établissements autofinancés.

- **Fonds associatifs sans droit de reprise :**

Inscription des libéralités ayant le caractère d'apport reçues depuis l'origine.

Conformément à l'application de l'ANC 2018-06, les subventions sur bien renouvelables » n'existent plus. Ces subventions ont été reclassées en subventions d'investissement amortissables ou reclassées en report à nouveau.

- **Réserves :**

Ce poste comprend :

- ✓ Les réserves immobilières,
- ✓ Les réserves de prévoyances,
- ✓ Les réserves de capitalisation,
- ✓ Le fonds central de solidarité,
- ✓ Les droits des propriétaires,
- ✓ Les autres réserves.

Ce poste est également composé des réserves spécifiquement applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux sous ACT en application du Code de l'Action Sociale et des Familles, à savoir :

- ✓ Les réserves « excédents affectés à l'investissement »,
- ✓ Les réserves de compensation,
- ✓ Les réserves de trésorerie,
- ✓ Les réserves « excédents affectés à la couverture du BFR »,
- ✓ Les réserves de plus-values nettes.

Ces réserves sont clairement identifiées dans le poste « Réserves des activités sociales et médico-sociales »

- **Report à nouveau :**

Il comprend :

- ✓ L'ensemble des reports à nouveau des établissements sous gestion libre,
- ✓ Les dépenses refusées et/ou non opposables par l'ACT, c'est-à-dire les dépenses d'exercices antérieurs rejetées par l'autorité de tarification lors de l'examen des comptes administratifs,

- ✓ Les dépenses non opposables aux tiers financeurs : il s'agit d'un poste comprenant l'affectation des dépenses qui ne peuvent être autorisées par les tiers financeurs, telles que les provisions pour congés payés.

Les « reports à nouveaux » des activités sous ACT sont clairement identifiées dans le poste « Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales »

- **Résultat de l'exercice :**

Les résultats présentés correspondent aux résultats comptables intégrant les reprises de résultats antérieurs décidées par les autorités de tarification sur l'exercice en cours (reprise d'excédents ou de déficit). Les retraitements identifiés au niveau du compte de résultat permettent d'obtenir le résultat effectif sans reprise des résultats antérieurs.

Conformément au règlement ANC 2019-04, Les « Résultats » des activités sous ACT sont clairement identifiés dans le poste « Résultats des activités sociales et médico-sociales »

- **Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'association :**

Les subventions d'investissements sont comptabilisées directement au passif du bilan et sont reprises en compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement des biens pour l'acquisition desquels elles ont été versées.

- **Les taxes d'apprentissage :**

La taxe d'apprentissage récoltée par les centres subit un traitement comptable différent en fonction de son utilisation.

- Lorsqu'elle subventionne l'acquisition d'immobilisations, les sommes récoltées sont inscrites au passif en subvention d'investissement. Cette subvention est reprise pour équilibrer les charges d'amortissement des biens subventionnés.
- Lorsque la taxe reçue sert à couvrir les charges des établissements liées à la formation, les sommes allouées sont inscrites en compte de résultat dans un compte de subventions versées.

Les sommes reçues dans le cadre de la taxe d'apprentissage et non utilisées à la date de clôture sont constatées en autres dettes.

- **Provisions réglementées :**

A compter du 1^{er} janvier 2020, ce poste comprend uniquement les provisions réglementées pour plus value nette d'actif. Ces provisions sont constituées lorsqu'un établissement sous ACT constate une plus-value dans le cadre d'une cession d'immobilisation et qu'elle souhaite la neutraliser conformément à l'instruction financière et budgétaire applicable aux établissements sociaux et médico-sociaux.

Cette allocation est destinée à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés à la réalisation d'un investissement à venir. Ces provisions sont ensuite reprises au fur et à mesure des charges d'amortissement et des frais financiers constatés liés au nouvel investissement.

Conformément à l'application du règlement ANC 2018-06, les provisions pour renouvellement des immobilisations ont été réaffectées en Fonds dédiés pour investissement.

2. Provisions pour risques et charges

Elles comprennent principalement une provision pour indemnités de départ en retraite ainsi qu'une provision pour gratifications octroyées aux salariés sont comptabilisées. La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées service prorata.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'association correspond à la somme des engagements individuels.

Le taux d'actualisation retenu est de 0,34 % au 31/12/2020 avec un turn-over moyen retenu de 1 % qui varie selon l'âge du salarié (plus les salariés sont jeunes plus le turn-over est important).

Le taux de charges sociales retenues ressort à 50 % avec une revalorisation prévisionnelle des salaires de 1.20 % par an quelque soit la tranche d'âge.

La table de mortalité est celle identifiée par l'INSEE 2010-2012

3. Fonds reportés

Postérieurement à la date d'acceptation des legs et donations la partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ces sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation. »

4. Dettes sur legs et donations

A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- Des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- Des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation ;
- De toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ». L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provisions pour charges sur legs ou donations ».

D- Règles et méthodes comptables relatives au compte de résultat

1. Subventions d'exploitation

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées lors de la notification de l'organisme financeur. Si ces subventions sont fixées de façon pluriannuelle elles font l'objet d'un suivi année après année via le poste comptable produits constatés d'avance.

2. Cotisations versées par nos bénévoles et bénéficiaires

Les cotisations perçues par l'Association dans nos comités régionaux et locaux sont comptabilisées lors de l'encaissement qu'il s'agisse de cotisations avec ou sans contrepartie.

3. Legs, donations et assurances-vie

La part nette des legs encaissés sur l'exercice sont constatés dans le poste « legs, donations et assurances vies et se détaillent comme suit :

Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 355 773
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'article 213-9	4 993 668
Prix de vente de biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 438 375
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	2 522 364
Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	1 372 964
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	61 300
Report en fonds reportés liés au legs ou donations	3 625 126
Solde de la Rubrique	5 250 790

III - Notes sur le bilan actif

1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

IMMOBILISATIONS	SOLDE 31/12/2019	Augmentations 2020	Diminutions 2020	Reclassement +	Reclassement -	SOLDE 31/12/2020
*Incorporelles						
<i>Fonds commercial</i>	99 517	-	-	-	-	99 517
<i>Frais d'établissement et frais d'études</i>	18 861	-	-	-	-	18 861
<i>Autres postes d'immo</i>	997 447	144 806	1 800	45 747	-	1 186 201
*Corporelles	-	-	-	-	-	-
<i>Terrain</i>	2 136 260	-	-	-	-	2 136 260
<i>Constructions et agencements</i>	55 880 280	128 321	15 872	-	-	55 992 729
<i>Installations techniques et générales</i>	5 457 147	55 921	150 991	-	-	5 362 077
<i>Aménagement divers</i>	4 123 963	187 767	-	68 811	-	4 380 541
<i>Matériels de transport</i>	485 789	15 410	23 495	-	-	477 704
<i>Matériels de bureau et informatique</i>	1 989 733	73 721	4 476	-	-	2 058 978
<i>Mobilier</i>	2 042 849	84 481	-	57 929	-	2 185 259
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	343 493	10 958	-	-	-	354 451
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	463 682	113 541	4 258	-	172 487	400 478
<i>Avances et acomptes</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Biens reçus par legs ou donations dest. À être vendus</i>	-	2 176 974	1 372 966	7 035 144	-	7 839 152
<i>Immobilisation grevée de droit</i>	300 000	-	-	-	300 000	-
* Financières	-	-	-	-	-	-
<i>Autres participations</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Autres titres immobilisés</i>	4 436	-	-	-	-	4 436
<i>Prêts et autres immo financières</i>	69 644	30 650	2 149	-	-	98 145
TOTAL	74 413 102	3 022 550	1 576 006	7 207 631	472 487	82 594 790

Les mouvements des amortissements sont les suivants :

AMORTISSEMENTS	SOLDE 31/12/2019	Augmentations 2020	Diminutions 2020	Reclassement +	Reclassement -	SOLDE 31/12/2020
*Incorporelles						
<i>Frais d'établissement et frais d'études</i>	13 904	6 531	1 800	-	-	18 635
<i>Fonds commercial</i>	14 853	-	-	-	-	14 853
<i>Autres postes d'immo incorporelles</i>	874 854	78 223	-	-	-	953 077
*Corporelles						
<i>Terrain</i>	92 940	4 029	-	-	-	96 969
<i>Construction</i>	36 088 702	1 548 524	9 665	-	-	37 627 561
<i>Installations techniques et générales</i>	4 933 438	155 464	150 151	-	-	4 938 751
<i>Aménagement divers</i>	2 665 503	300 266	1 418	-	-	2 964 351
<i>Matériels de transport</i>	313 157	40 417	19 763	-	-	333 811
<i>Matériels de bureau et informatique</i>	1 760 308	121 155	4 476	-	-	1 876 986
<i>Mobilier</i>	1 783 990	85 609	-	-	-	1 869 599
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	295 121	18 554	-	-	-	313 675
<i>Immo corporelles en cours</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Avances et acomptes</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Biens reçus dest. À être légués</i>	-	61 300	-	-	-	61 300
TOTAL	48 836 769 €	2 420 071 €	187 272 €	- €	- €	51 069 568 €

2. Etat des créances

	CREANCES	TOTAL			
		MONTANT BRUT	A un an au Plus	Plus d'un an à 5 ans	Plus de 5 ans
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
	Prêts	59 265	-	-	59 265
	Autres immobilisations financières	43 316	-	3 274	40 042
		-	-	-	-
		-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT	Redevables et comptes rattachés	3 111 042	3 111 042	-	-
	Créances reçues par legs ou donations	3 901 649	2 340 990	1 560 659	-
	Fournisseurs débiteurs	18 413	18 413	-	-
	Personnel et comptes rattachés	6 418	6 418	-	-
	Etat et collectivités publiques	72 293	72 293	-	-
	Autres créances	573 593	573 593	-	-
	Charges constatées d'avance	210 500	210 500	-	-
	Ecart de conversion actif	-	-	-	-
	TOTAL	7 996 488 €	6 333 249 €	1 563 933 €	99 307 €

Les produits à recevoir s'élèvent à 1 115 181 €, dont :

Redevables et comptes rattachés :	714 012 €
Personnel et comptes rattachés :	5 523 €
Etat et collectivités publiques :	31 487 €
Autres Créances :	364 159 €

3. Les valeurs mobilières de placement

Les plus-values latentes sur valeurs mobilières ne sont pas comptabilisées.

Une dépréciation est réalisée lorsque le cours de bourse ou l'évaluation de la valeur des autres titres détenus à la clôture est inférieur à leur valorisation au bilan.

Au 31 décembre 2020, les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 17 800 696 € brut.

Aucune dépréciation n'a été constatée. La plus-value latente ressort à 478 169 €.

Comptes de régularisation actif :

Charges constatées d'avance 210 419 €

IV - Notes sur le bilan passif

1. Les fonds Propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	31/12/2019	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU		31/12/2020
		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	
Dotation	152 449	-	-	-	-	-	-	152 449
Fonds Associatifs	1 118 199	-	-	938 115	-	1 075 285	-	981 029
Réserves Statuaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Fonds Propres avec/sans droit de rep.	1 270 648	-	-	938 115	-	1 075 285	-	1 133 478
Ecarts de réévaluation	-	-		-		-		-
Réserve Immobilière	22 666 541	- 831 699		-		-		21 834 842
Réserve de Prévoyances	19 089 000	-		-		-		19 089 000
Réserve de Capitalisation	825 087	-		-		-		825 087
Réserves d'investissements	297 034	-		60 000		-		357 034
Réserves de Trésorerie	340 711	-		-		-		340 711
Réserves de compensation	820 450	107 920		45 336		-		973 706
Fonds central de solidarité	100 000	- 5 634		-		-		94 366
Autres Réserves	1 253 287	-		-		930 213		323 074
Droits des propriétaires	300 000	-		-		300 000		-
Total Réserves	45 692 110	- 729 413	-	105 336	-	1 230 213	-	43 837 820
Report à nouveau	- 12 667 839	8 705 623	-	1 057 912		150 091		- 3 054 394
- <i>Activité encadrée</i>	- 1 628 194	- 576 686	-	963 452		105 336		- 1 346 764
- <i>Gestion libre</i>	- 11 039 645	9 282 309	-	94 460		44 755		- 1 707 631
Résultat en instance d'affectation	- 409 798	409 798	-	-		-		-
Excédent ou déficit de l'exercice	8 386 007	- 8 386 008	-	1 070 944	-	1 705 777	-	- 634 834
- <i>Activité encadrée</i>	- 58 969	58 968	-	944 385	-	-	-	944 385
- <i>Gestion libre</i>	8 444 976	- 8 444 976	-	126 558	-	1 705 777	-	- 1 579 219
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	862 527	-		46 953		135 429		774 051
Provisions réglementées	2 193 954	-		7 137		1 401 835		799 256
TOTAL	45 327 609	0	-	3 226 396	-	5 698 630	-	42 855 376

2. Les provisions et dépréciations

PROVISIONS	SOLDE 31/12/2019	Augementations 2020	Diminutions 2020	Reclassement +	Reclassement -	SOLDE 31/12/2020
*Provisions réglementées	2 193 953	7 137	11 013	-	1 390 822	799 255
*Provisions risques et charges	3 850 740	173 527	-	-	20 249	4 004 017
*Dépréciations	251 913	79 168	101 510	-	-	229 571
*Provisions pour fonds dédiés	651 322	86 532	324 715	1 413 197	-	1 826 337
TOTAL	6 947 928 €	346 364 €	437 237 €	1 413 197 €	1 411 071 €	6 859 180 €

Le poste « Provisions pour Risques et Charges » est composé principalement :

- Des provisions pour indemnités de fin de carrière pour un montant de 3 199 982 € ;
- Des provisions pour gratifications à octroyer pour 4 57 387 € ;
- Des litiges salariaux : 324 864 € ;
- Des autres provisions diverses : 6 561 €.

3. Etat des dettes

DETTES	TOTAL			
	MONTANT BRUT	A un an au Plus	Plus d'un an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligatoires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des Etab de Crédit (1) (2)	7 196 906	732 645	3 123 859	3 340 402
Emprunts et dettes financières diverses	87 956	-	87 956	-
Avances et acomptes reçus clients	240 060	240 060	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 574 100	1 574 100	-	-
Dettes des legs ou donations	1 116 978	670 187	446 791	-
Dettes fiscales et sociales	2 864 677	2 864 677	-	-
Autres dettes	1 326 875	1 326 875	-	-
Produits constatés d'avances	125 575	125 575	-	-
Ecart de conversion passif	-	-	-	-
TOTAL	14 533 127 €	7 534 118 €	3 658 606 €	3 340 402 €

(1) dont souscription nouvel emprunt 2 000 000
dont remboursement emprunt 679 416

(2) Dont Intérêts courus 2 013

Les charges à payer s'élèvent à 2 291 758 €
Intérêts courus sur emprunts : 2 013 €
Dettes fournisseurs : 578 620 €
Dettes Fiscales et Sociales : 1 544 555 €
Autres Dettes : 166 569 €

Comptes de régularisation passif :

Produits constatés d'avance : 125 575 €.

V - Autres informations

1. Dons et fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES	31/12/2019	Report	UTILISATIONS			31/12/2020	
			Montant global	Dont rembours.	Transfert	Montant global	dont non dépensés sur le deux derniers exercices*
Subventions d'exploitation	205 500	34 489	176 926	-	115 388	178 451	-
<i>liées aux investissements</i>	-	-	23 401	-	113 263	89 862	-
<i>liées aux formations</i>	-	4 600	-	-	-	4 600	-
<i>Dispositifs "culture et Santé"</i>	-	8 000	-	-	-	8 000	-
<i>Dons et subventions dédiés des comités régionaux et locaux</i>	205 500	21 889	153 525	-	2 125	75 989	-
Contributions financières des activités ESMS	45 776	52 043	104 718	-	1 297 809	1 290 910	92 519
<i>liées aux investissements</i>	1 196	8 478	77 861	-	1 277 559	1 209 372	92 482
<i>liées aux formations</i>	-	-	700	-	20 212	19 512	-
<i>liées à la qualité</i>	-	5 200	-	-	-	5 200	-
<i>financement petits matériels</i>	-	34 181	13 252	-	-	20 929	-
<i>Divers</i>	-	-	-	-	37	37	37
<i>rempl. Et renfort Personnel et stagiaires</i>	44 580	4 185	12 905	-	-	35 860	-
Ressources liées à la générosité du public	400 048	-	43 073	-	-	356 975	209 606
<i>Dons dédiés au Centre Résidentiel</i>							
<i>64 rue Petit - 75019 PARIS</i>	25 880	-	3 660	-	-	22 220	-
<i>Dons, legs et mécénats dédiés à la recherche</i>	141 718	-	-	-	-	141 718	141 718
<i>Legs dédiés à l'enseignement universitaire</i>	67 888	-	-	-	-	67 888	67 888
<i>Dons et legs dédiés à l'éducation des chiens</i>	164 562	-	39 413	-	-	125 149	-
TOTAL	651 324	86 532	324 717	-	1 413 196	1 826 336	302 125

* Fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

Deux types de fonds dédiés sont distingués :

- Fonds dédiés sur investissements : correspondent à la part non consommée des sommes reçues servant à réaliser un acquérir ou produire une immobilisation. Pour les immobilisations amortissables ainsi financées, le montant de l'acquisition ou le coût de production est rapporté en produits sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations.
- Fonds dédiés sur mesures d'exploitation : correspondent à la part non consommée des sommes reçues servant à réaliser une action dédiée.

2. Effectif des salariés et Rémunérations

Effectif total :

Les données relatives à l'effectif pour l'exercice sont les suivantes :

L'Association emploie 420 salariés dont 96 sont handicapés (45 relevant du milieu ordinaire et 51 travaillant dans les 2 entreprises adaptées) :

- ✓ 167 au Siège dont 27 sont handicapés (108 au Siège rue Duroc dont 17 sont handicapés ; 6 au SAVS DV dont 2 handicapés ; 39 dans les Comités dont 8 sont handicapés ; 14 au Centre Résidentiel Paris 19ème),
- ✓ 49 à l'ESAT Odette Witkowska dont 2 sont handicapés,
- ✓ 39 à l'ESAT d'Escolore dont 3 sont handicapés,
- ✓ 47 à l'Entreprise Adaptée de La Villette dont 37 sont handicapés,
- ✓ 15 à l'Entreprise Adaptée Frère Francis dont 14 sont handicapés,
- ✓ 63 au CFRP dont 13 sont handicapés,
- ✓ 40 à l'IMPRO de Chilly-Mazarin.

Les effectifs intègrent également 143 travailleurs handicapés relevant du code de l'action sociale et des familles :

- ✓ 91 à l'ESAT Odette Witkowska,
- ✓ 52 à l'ESAT d'Escolore.

Au total, le 31/12/2020, l'Association emploie et rémunère 563 personnes dont 239 sont travailleurs handicapés.

Rémunérations :

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants salariés, ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent pour l'exercice 2020 à 294 114 €uros.

La rémunération des cinq plus hauts cadres dirigeants salariés, ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent pour l'exercice 2020 à 442 606 €uros.

Les membres du bureau et du conseil d'administration de l'AVH ne perçoivent aucune rémunération dans le cadre de leurs fonctions de dirigeants bénévoles de l'association.

3. Engagements donnés et reçus

Engagements donnés :

APST :

L'association s'est portée caution solidaire avec la BNP Paribas au profit de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST) à concurrence d'une somme maximum de 30 000 €uros. Cet engagement permet d'assurer la tenue des obligations de l'APST en vertu de la garantie financière prévue par le Livre II du Code du Tourisme.

Garanties hypothécaires :

Dans le but de garantir deux emprunts souscrits en 2013 auprès de la Banque Postale pour un montant total de 4 050 000 €uros afin d'assurer le financement des investissements prévus par le centre Odette Witkowska, l'Association a fait promesse au département du Rhône, garant des engagements de l'Association auprès de la Banque Postale, de lui consentir à sa demande une hypothèque sur les biens immobiliers constituant le centre Odette Witkowska à Ste-Foy-Lès-Lyon. L'hypothèque sur les biens immobiliers a été consentie à hauteur des montants garantis.

Engagements reçus :

APAM sous l'égide de la fondation Valentin Haüy :

Un commodat a été signé le 08/12/2011 entre l'APAM et l'association Valentin Haüy pour la mise à disposition à titre gracieux et pour une durée de 10 ans (renouvelable à terme année après année par tacite reconduction), d'une partie de ses locaux situés au 3 rue Jacquier à Paris 14ème.

Cet engagement a été repris lors de la dévolution de l'APAM dans la fondation APAM, sous l'égide de la Fondation Valentin Haüy.

Le montant total de l'avantage octroyé à l'association AVH s'élève à 150 K€ au 31/12/2020, soit une variation de 150 K€ par rapport à l'exercice 2019 correspondant à la valorisation annuelle du prêt.

4. Les contributions volontaires en nature

En 2020, il a été réalisé une collecte auprès des responsables du Siège, du centre Résidentiel et des comités de provinces afin de pouvoir quantifier et comptabiliser l'apport des contributions volontaires en nature à notre association.

Le nombre de bénévoles et le nombre d'heures de bénévolat sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

AVH bénévolat

	2020	2019	Evol nb	Evol %
Nombre de bénévoles				
Comités	2 972	3 160	- 188	-5.95%
Siège	314	318	- 4	-1.26%
Centre résidentiel	10	10	-	0.00%
SAVS-DV	1	3	- 2	-66.67%
Total bénévoles	3 297	3 491	- 192	-5.50%
Nombre d'heures				
Comités	173 857	280 802	- 106 945	-38.09%
Siège	41 431	63 185	- 21 754	-34.43%
Centre résidentiel	1 000	600	400	66.67%
SAVS-DV	27	83	- 56	-67.47%
Total heures	216 315	344 670	- 128 299	-37.22%

Le total est de 246.19 Equivalent Temps Plein valorisé à 7 860 000 €uros.

En ce qui concerne la valorisation du travail accompli par nos 3 297 bénévoles, le taux horaire retenu est celui du salaire moyen chargé de nos salariés du périmètre Siège-Comités-Centre Résidentiel (diminué des salaires versés aux responsables de services ou d'établissements).

Autres contributions volontaires en nature : le recours au mécénat

L'association a également fait appel à du personnel détaché par des entreprises et a bénéficié gracieusement auprès d'entreprises de prestations de services dans le cadre de mécénats de compétence.

Les valorisations des contributions en nature hors bénévolat sont indiquées sur la base des rémunérations du salaire moyen chargé de nos salariés du périmètre Siège-Comités-Centre Résidentiel pour les heures travaillées dans le cadre du mécénat de compétence pour les personnels détachés et sur la base du coût de production pour prestations de services offertes par nos mécènes

La valorisation annuelle du mécénat de ceux-ci se monte à 367 000 €.

5. Honoraires des commissaires aux comptes

Durant l'exercice 2020, les honoraires comptabilisés en charge dans les comptes de l'Association concernant la mission d'audit légal s'élèvent à 57 000 €, taxes comprises.

VI - Le compte de résultat par origine et destination (CROD)

EN MILLIERS D EUROS	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
A- PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 - Cotisations sans contrepartie	5	5		
1.2 Dons, Legs, Mécénat				
A - Dons	2 905	2 905	2 761	2 761
B- Legs et donations	5 250	5 250	13 106	13 106
C-Mécénat	11	11		
D- Autres produits liées à la générosité du public	40	40		
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	34			
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières	3 771		3 714	
2.4 Autres produits				
A- Produits et marchandises vendues	2 540		3 294	
B- Prestations et participation aux activités	2 893		4 728	
C- Produits du Centre Résidentiel	995		1 022	
D- Produits issues de la gestion patrimoniale	471		1 979	
3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS				
A-Subventions	807		1 110	
B- Prix de journée et dotations globales	12 553		12 104	
C- Aide aux postes	2 402		2 067	
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	136		201	
5- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	325	57	346	309
TOTAL DES PRODUITS	35 137	8 268	46 432	16 176
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES				
1.1 Missions d'action sociale réalisées en France				
Actions sociales réalisées directement				
A - Centre Résidentiel	1 495	199	1 453	82
B - Etablissements médico-sociaux	12 583	192	13 315	124
C - Ateliers autonomes	5 142	543	5 657	135
D - Comités Valentin Haüy	2 927	1 257	3 408	1 044
E - Siège	2 907	897	3 767	775
F - Actions de sensibilisation	640	580	836	836
G- Versements à d'autres organismes	40	40	50	50
1.2 Missions d'action culturelle				
A - Accès la lecture	2 616	1 600	2 539	816
B- Accès aux nouvelles technologies	213		207	155
1.3 Missions sociales Etranger				
A- Actions réalisées directement	39	39	61	61
B-Versements à d'autres organismes étrangers	15	15	26	26
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 609	2 609	2 226	2 226
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
3.1 Administration Générale	3 678	1 557	3 546	811
3.2 Gestion Patrimoniale	478		226	
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	241		542	
5-IMPÔT SUR LES REVENUS DU PATRIMOINE	62		59	
6- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L EXERCICE	86		128	
TOTAL DES CHARGES	35 772	9 528	38 046	7 141
EXCEDENT OU DEFICIT DE L EXERCICE	- 635	- 1 260	8 386	9 035
B-CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	7 860	7 860	12 682	12 682
Prestations en nature	367	367	610	610
Dons en nature	150			
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	8 377	8 227	13 292	13 292
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	6 739	6 589	11 356	11 356
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	14	14	16	16
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1 624	1 624	1 920	1 920
DES EXPERTS A VOTRE SERVICE	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
	8 377	8 227	13 292	13 292

VII - Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EN MILLIERS D EUROS	2020	2019	2020	2019
EMPLOIS PAR DESTINATION	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	Ressources collectées auprès du public sur N-1
I. EMPLOIS DE L'EXERCICE			1 RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	
1. MISSIONS SOCIALES			1.1 Cotisation sans contrepartie	5
1.1 Missions d'action sociale réalisées en France			1.2 Dons, Legs, Mécénat	
Actions sociales réalisées directement			A - Dons	2 905
A - Centre Résidentiel	199	82	B- Legs et donations	5 250
B - Etablissements médico-sociaux	192	124	C-Mécénat	11
C - Ateliers autonomes	543	135	1.3 Autres produits liées à la générosité du public	40
D - Comités Valentin Haüy	1 257	1 044		
E - Siège	897	775		
F - Actions de sensibilisation	580	836		
G- Versements à d'autres organismes	40	50		
1.12 Missions d'action culturelle				
A - Accès la lecture	1 600	816		
B- Accès aux nouvelles technologies	-	155		
1.2 Missions d'action sociale réalisées à l'étranger				
A- Actions réalisées directement	39	61		
B-Versements à d'autres organismes étrangers	15	26		
2.FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 609	2 226		
2.2 Frais de recherche des autres ressources				
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
3.1 Administration Générale	1 557	811		
3.2 Gestion Patrimoniale, y compris Impôt Société et Dépréciations sur portefeuille				
TOTAL DES EMPLOIS	9 528	7 141	TOTAL DES RESSOURCES	8 210
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2-REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
5. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			3-UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	57
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		9 035	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 260
TOTAL	9 528	16 176	TOTAL	9 528
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	11 424
			(+) Excédent ou (-) Déficit de la générosité du public de l'exercice	-1 260
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité publique de l'exercice	-320
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	10 164
				11 424

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
Réalisées en France	6 739	11 356	Bénévolat	7 860
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	367
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	14	16	Dons en nature	150
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1 624	1 920		
TOTAL	8 377	13 292	TOTAL	8 377
				13 292

L'établissement du Compte de résultat par origine et destination (CROD) et le Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) sont établis conformément aux exigences posées par le règlement comptable ANC 2018-06 et 2020-08 .

Le CROD détaille pour les années 2020 et 2019 les produits par type de ressources et les charges par missions réalisées par l'Association. Il classe les produits issus de la générosité du public et les affecte aux financements des activités réalisées. Le déficit de l'Association pour l'année 2020 ressort au pied de ce compte.

Le CER détaille quant à lui uniquement les produits issus de la générosité du public et les charges financées par ces derniers pour les années 2020 et 2019. En bas du CER figure la reprise des excédents de générosité des années antérieures sur laquelle s'impute le déficit de 2020.

Le Conseil d'administration réuni le 12/05/2021, en arrêtant les comptes 2020 de l'Association, a validé les hypothèses retenues dans le cadre de l'établissement du CROD et du CER décrites ci-après.

L'Association, conformément à sa vocation, réalise directement ses missions d'actions sociales et culturelles. Les sommes versées à d'autres organismes pour la réalisation de ces missions peuvent être qualifiées de négligeables.

Evénements significatifs

L'Association a bénéficié de la part de la Fondation Valentin Haüy en 2020 de contributions servant au financement de ses actions à hauteur de 3 700 K€. Ces contributions ont permis de financer des activités réalisées par le Siège de l'association, les comités Valentin Haüy et l'établissement Centre Résidentiel situé à Paris 19^{ème} arrdt.

L'épidémie COVID en 2020 s'est concrétisée par des charges supplémentaires pour les actions financées par la générosité du public nonobstant la baisse d'activité subie par une grande partie de nos services, nos comités et nos établissements.

Missions sociales

- Impact RH de l'activité partielle : 168 K€
- Baisse d'activité de nos Ateliers Autonomes : 301 K €

Frais de fonctionnement

- Achat de matériel de protection des salariés, utilisation accrue de la visio-conférence : 96 K€

Le CROD et le CER ainsi que les notes explicatives ci-après, sont chiffrés en milliers d'euros (K€).

NOTE I : Règles d'établissement du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

Pour l'établissement du CROD les éléments ci-dessous ont été pris en compte :

- Les colonnes 2019 du CROD reprennent les montants du Compte d'Emploi annuel des Ressources présent les comptes annuels clos au 31/12/2019 excepté quelques réaffectations de comptes pour les subventions versées à d'autres organismes.

- Les frais généraux du Siège n'ont pas été répartis de façon analytique à l'ensemble des actions menées par l'Association ; ils figurent de façon globale dans les frais d'Administration Générale ;
- Les charges incombant à la Gestion Patrimoniale ont été distinguées des autres frais de fonctionnement pour plus de lisibilité ;
- Les frais de fonctionnement des établissements gérés par l'Association et ceux indispensables engagés par les comités Valentin Haüy sont directement comptabilisés dans les missions d'actions sociales ;
- Les principes d'affectation des ressources issues de la générosité du public sont indiqués en NOTE II,
- Les produits financiers et les produits issus de la gestion du patrimoine immobilier figurent pour partie dans les produits issus de la générosité du public pour les loyers issus de biens immobiliers reçus par legs et pour partie dans les autres produits ;
- L'activité de sensibilisation du public au handicap visuel, qui comporte la partie communication institutionnelle, et pour moitié la communication de notoriété et la communication spécifique aux services, fait partie intégrante des missions sociales de l'Association.
- Concernant l'utilisation des contributions volontaires : les ressources non financières issues du bénévolat, du mécénat de compétences et des dons en nature sont utilisées conformément aux missions qui leurs sont confiées et/ou affectées. (la méthode de valorisation des contributions volontaires a été précisée dans l'annexe des comptes au V-4).

NOTE II : Compte de résultat par origine et par destination (CROD) : les produits par origine charges par destination

Produits par origine

1. Produits liés à la générosité du public

1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont exclusivement versées dans nos comités.

1.2 Dons, legs collectés, mécénat et autres produits liés à la générosité du public

Pour 8 165 K€ de produits encaissés, les dons et legs perçus sont issus de l'action conjointe des comités en région et de nos services spécialisés au Siège. Les dons et legs servent à financer l'ensemble des actions de l'Association. Des mécènes nous accompagnent dans la réalisation de certaines de nos actions.

Pour 40 K€, les autres produits issus de la générosité du public sont constitués des loyers perçus sur biens immobiliers légués dans l'attente de leur vente effective.

2. Produits non liés à la générosité du public

2.1 Cotisations avec contrepartie

Pour 34 K€, il s'agit des droits annuels d'accès aux activités dans certains de nos comités.

2.2 Contributions financières

Les fonds reçus d'organismes privés incluent les contributions versées par la Fondation Valentin Haüy pour 3 700 K€.

2.3 Autres produits

Les autres produits s'élèvent à 6 899 K€ et comprennent les produits de l'ensemble des services payants du Siège tel que le Service du Matériel spécialisé, l'imprimerie, expertises... ainsi que la facturation directe des ventes et des prestations de nos établissements de production, des comités et du Centre Résidentiel.

Cette rubrique comprend également les produits issus de la gestion patrimoniale qui ne sont pas la résultante de la mise en réserves de ressources collectées auprès du public.

3. Subventions et autres concours publics

Pour un montant total de 15 762 K€, ils englobent les produits de la tarification (prix de journées) et les dotations globales versés à nos établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi que diverses subventions régionales, départementales et locales. Ils intègrent également l'aide aux postes versée pour l'emploi de personnel présentant un handicap dans nos entreprises adaptées, nos ESAT et pour une moindre mesure dans nos autres établissements.

Charges par destination

Les charges liées aux missions d'action sociales et aux missions d'action culturelle sont constituées des dépenses opérationnelles et des dépenses directes de fonctionnement affectables à ces missions grâce à la tenue d'une comptabilité analytique précise par services au Siège et dans les établissements médico-sociaux.

1. MISSIONS SOCIALES

1.1 Missions d'action sociale réalisées en France

Le montant total des charges incombant à l'action sociale réalisée en France par l'Association se monte à 25 733 K€.

Cette partie regroupe les charges d'exploitation des services ou établissements suivants :

- Le Centre Résidentiel situé dans le 19^{ème} arrondissement de Paris ;
- Les 5 établissements sociaux et médico-sociaux financés soumis à la tarification des autorités administratives de contrôle et de tutelles (Conseils Départementaux et/ou Agences Régionales de Santé) ;
- Les 4 établissements sociaux et médico-sociaux administrés en gestion libre « Ateliers autonomes » ;
- Les 61 comités Valentin Haüy situés à Paris et en Province ainsi que leurs 57 correspondances locales ;
- Les activités sociales réalisées au Siège :
 - Le service du Matériel Spécialisé (vente de produits dédiés au handicap visuel),
 - Le service Social,

- Les séjours de vacances adaptés,
 - L'enseignement Braille, l'informatique adaptée,
 - L'accessibilité physique et culturelle,
 - Les manifestations sportives adaptées ;
-
- Les actions de sensibilisation à nos activités d'aide et de soutien destinés à nos actuels et futurs bénéficiaires et celles destinées à un plus large public pour sensibiliser ce dernier au handicap visuel.
 - Les versements à d'autres organismes concernant l'aide au financement des écoles de chiens-guides.

1.2 Missions d'action culturelle

Le montant total des charges incombant à l'action culturelle réalisée par l'Association s'élève à 2 829 K€.

Elles se répartissent entre deux pôles d'activités réalisées directement par le Siège :

- L'accès aux personnes « empêchées de lire » à la lecture. Ce poste regroupe les services de la médiathèque, de la production de livres, de journaux et de partitions musicales en braille et les services de la production de livres parlés en voix humaines et en voix de synthèse et en braille numérique ;
- L'accès des personnes présentant un handicap visuel, aux technologies de l'information via notre Centre d'Évaluation et de Recherche sur les Technologies pour les Aveugles et les Malvoyants (CERTAM).

1.3 Missions d'action sociale réalisées à l'Étranger

Pour 54 K€, ces missions ont deux objectifs : établir des partenariats transnationaux avec d'autres organismes œuvrant dans le domaine du handicap visuel ; aider des organisations dédiées aux personnes présentant un handicap visuel dans des pays d'Afrique subsaharienne.

2. FRAIS D'APPEL A LA GENEROSITE PUBLIQUE

Ils se montent à 2 609 K€ et regroupent les frais de collecte, de recherche active et de traitement des dons et des legs.

NOTE III. Frais de fonctionnement

3.1 Frais de fonctionnement : administration générale

Ils s'élèvent 3 678 K€. Ces frais de fonctionnement comprennent les dépenses opérationnelles indirectes comme la gouvernance bénévole, le contrôle interne, la direction générale, la comptabilité, les ressources humaines, la logistique, les frais informatiques, administratifs et de coordination des comités.

3.2 Frais de fonctionnement : gestion patrimoniale

Pour 478 K€, ces frais comprennent certains frais de gestion et de souscription de titres de placement.

NOTE IV : Hypothèses de construction du compte d'emploi des ressources collectés auprès du public (CER)

La nouvelle présentation du CER reprend uniquement en ressources, les ressources issues de la collecte de la générosité du public et en emploi, les emplois financés par ces dernières.

- Le Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice correspond au solde des ressources collectées non utilisées de l'exercice précédent apparaissant sur les comptes clos au 31/12/2019. Ce solde de 11 424 K€ été constitué grâce aux forts excédents de ressources de la générosité publique constatées en 2018 et 2019. L'Association n'a pas vocation à constituer des réserves en provenance des ressources collectées auprès du public. Elle les utilise année après année pour financer les besoins de ses missions sociales. Les réserves importantes constituées depuis de très nombreuses années dans le cadre d'utilisations spécifiques (réserves immobilières, réserves de prévoyance) ; n'ont pas pu être rapprochées des réserves en provenance des ressources collectées auprès du public.
- Les mécénats perçus, bien qu'issus de la générosité du public ont été utilisés dans leurs totalité conformément aux souhaits des entreprises mécènes. Aucun retraitement n'a à être effectué sur le solde de ressources collectées en début d'exercice.
- Les investissements, parce qu'ils ne sont pas explicitement financés par des dons, legs ou par des mécènes, ne sont pas inscrits au CER.

L'affectation des ressources de l'exercice aux emplois se fait de la façon suivante :

- Les produits des établissements gérés de façon autonome ou placés soumis à la tarification des autorités administratives sont affectés directement aux emplois des établissements concernés. Des libéralités affectées ou non affectées qui correspondent à 4 % du total des emplois de ces établissements, viennent également financer les charges nécessaires à leur bon fonctionnement. Les déficits constatés sont financés par les réserves comptabilisées dans les établissements déficitaires ou à défaut par les réserves du Siège.
- Les produits payants des services du Siège, des comités Valentin Haüy et du Centre Résidentiel ainsi que les participations des bénéficiaires et les subventions perçues, viennent en premier lieu compenser les charges correspondantes ainsi qu'une quote-part de frais d'Administration Générale (voir ci-dessous).
- Les contributions versées par la Fondation Valentin Haüy sont affectées au financement direct des actions et des projets prévus par les conventions.
- Les dons et legs affectés viennent compenser les déficits résiduels des services conformément à la volonté des donateurs et testateurs.
- Les dons et legs non affectés viennent en premier lieu compenser en totalité les charges liées à la collecte.
- Ensuite, les restes à charge de nos actions sociales ainsi qu'une quote-part des frais d'Administration Générale (voir ci-dessous) sont financés par les ressources issues des dons et des legs collectés.
- **Enfin, le déficit de générosité du public de l'année d'un montant de <- 1 260 K€> découlant d'emplois supérieurs aux montants des ressources collectés auprès du public sur l'année 2020 est financé par les ressources reportées liées à la générosité du public et mises en réserve.**

NOTE V « Principes de répartition des frais d'administration générale au prorata des ressources du Siège de l'Association »

Les Frais d'administration générale regroupe les charges de 8 services supports du Siège que sont la Gouvernance bénévole – contrôle interne, la direction générale, la coordination des comités, les services généraux, l'informatique, la communication interne, la comptabilité-contrôle de gestion et les ressources humaines.

On identifie également 7 types de ressources qui financent les frais généraux du Siège : le chiffre d'affaires (Service du Matériel Spécialisé et imprimerie), les subventions et produits de la tarification reçues (principalement dans nos établissements), les ressources de nos comités, les produits facturés par le Centre Résidentiel, les autres produits du SIEGE (participations aux activités : séjours vacances, cours de Braille, événements, actions de sensibilisation, expertises), Les ressources issues de l'Appel à la Générosité du public (AGP) et enfin les revenus nets du patrimoine financier et de l'immobilier de rapport.

Hypothèses de calcul

Les ressources perçues et utilisées durant l'exercice financent les frais d'Administration Générale au prorata de l'utilisation des services supports par les services pourvoyeurs de ces ressources.

Principes

Les revenus patrimoniaux nets ne découlant pas des produits issus de l'appel à la générosité du public financent en priorité les frais d'administration générale.

- Les charges de la Gouvernance bénévole, du contrôle interne et de la communication interne sont réparties équitablement entre les 6 postes de ressources restants (1/6) ;
- Les autres charges d'administration générale sont réparties pour partie au prorata de leur utilisation par les services ou établissements réalisant nos missions sociales ;
- Enfin les charges d'administration générale non affectables directement à ces services ou établissements sont financées par les ressources issues de la générosité publique.

Il en découle que les frais d'Administration Générale sont financés par les ressources collectées auprès du public dans les proportions suivantes :

Services concernés par les frais d'Administration Générale	Pourcentage des dépenses prises en charge par les ressources collectées auprès du public
COMMUNICATION INTERNE	17%
GOUVERNANCE BENEVOLE- CONTROLE INTERNE	34%
DIRECTION GENERALE	45%
COORDINATION DES COMITES	0%
SERVICES GENERAUX	60%
INFORMATIQUE	45%
COMPTABILITE-CONTROLE DE GESTION	35%
RESSOURCES HUMAINES	35%

- La quotepart des frais d'Administration Générale prise en charge par les dons et legs représente 16 % des emplois financés par les ressources AGP.